

## AVIS À TOUTE LA POPULATION



### VENDEUR D'EXTINCTEUR

IL Y A UN VENDEUR D'EXTINCTEUR QUI SE PROMÈNE ACTUELLEMENT À SAINT-PAUL-DE-MONTMINY ET QUI N'A **PAS DE PERMIS** ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ.

SI VOUS RECEVEZ UN APPEL OU ENCORE LA VISITE D'UN INDIVIDU QUI VEND DES EXTINCTEURS ET QUI DIT TRAVAILLER POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY, **IL LE FAIT SANS PERMIS** ET IL N'A **PAS L'AUTORISATION** NI L'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ.

LA DIRECTION

### *AVEZ-VOUS RAMONÉ VOTRE CHEMINÉE ?*

LE **RAMONAGE** PERMET D'ENLEVER LES DÉPÔTS QUI S'ACCUMULENT DANS VOTRE CHEMINÉE ET ÉVITE AINSI LES RISQUES D'INCENDIE OU D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE. ...

POURQUOI FAIRE RAMONER SA CHEMINÉE ?

Éviter les incendies  
Prévenir les intoxications  
Limiter la consommation de combustible  
Enfin et surtout, c'est une obligation légale



C'est pas encore fait ? Il n'est pas trop tard et ... faites vite.

LA DIRECTION !